

Principe et fonctionnement des cinémathèques de la FFCV

Il existe 2 cinémathèques : La cinémathèque principale qui regroupe toutes les réalisations présentées à un concours régional, et la cinémathèque des auteurs qui regroupe toutes les autres réalisations qui pour diverses raisons n'ont pas participé à un concours régional.

A - La cinémathèque principale

- *Principe de classement et de numérotation.*

A chaque film un numéro est attribué. Il se compose de 4 éléments

- Le numéro d'ordre dans la liste
- Une lettre (R pour participation au concours régional, N pour sélection au national, P pour primé au national et U pour une sélection à l'UNICA)
- Un chiffre qui représente le numéro de la région d'origine du réalisateur (X lorsqu'elle est inconnue)
- L'année de présentation du film au concours régional

Le classement est déterminé par l'ordre alphabétique du titre du film dans chaque sous-catégorie (par exemple R7-2015)

- *Mise à jour*

- Elle sera faite une fois par an, en octobre, après le festival national. Elle inclura tous les films ayant participé aux régionaux de l'année, mais aussi les films des précédentes années que nous continuerons à collecter

B - La cinémathèque des auteurs

- *Principe de classement et de numérotation.*

A chaque film un numéro est attribué. Il se compose de 3 éléments

- Un numéro d'ordre dans la liste
- Trois lettres caractéristiques de l'auteur, en général les deux premières lettres de son nom et la première de son prénom
- L'année de réalisation du film
- Les films sont classés par ordre alphabétique par année

- *Mise à jour*

- Le même principe que la cinémathèque principale sera mis en œuvre

C - La bibliothèque des auteurs

Elle permet à chaque auteur de lister ses réalisations contenues dans les cinémathèques. Il suffit de cliquer sur votre nom pour obtenir le listing PDF imprimable de vos films.

D - La bibliothèque des clubs

C'est une nouveauté qui vous permet de lister toutes les réalisations d'un club figurant dans la cinémathèque